

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(CARRIÈRES)

COMMUNE de MOULEZAN

renouvellement d'une carrière à ciel ouvert de roche massive,
située au lieu-dit « Visseau du Corbeau et Combe de la Pesada », sur la commune de Moulézan

Par arrêté préfectoral en date du 4 avril 2024, une enquête publique est ouverte dans la commune de Moulézan, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS OMYA FRANCE dont le siège social est fixé Route d'Eygalières 13660 ORGON, en vue du renouvellement d'une carrière à ciel ouvert de roche massive, située au lieu-dit « Visseau du Corbeau et Combe de la Pesada », sur la commune de Moulézan.

Les parcelles retenues sont précisées au sein du dossier de demande d'autorisation, objet de la présente enquête.

Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature des installations classées : 2510-1(A), 2515-1(D), 2517-2(D)
Les activités projetées sont visées comme suit, dans la nomenclature de la loi sur l'eau (IOTA) : 2.1.5.0 (D)

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Madame Andrea MANACH, Responsable Environnement de la société SAS Omya France, aux coordonnées téléphoniques suivantes: 04 90 73 38 00.

Pendant une période de 32 jours, **du lundi 13 mai 2024 à 9h00 au jeudi 13 juin 2024 à 12h00**, la demande d'autorisation environnementale comportant notamment une étude d'impact ainsi que les pièces annexées resteront déposées en mairies de Moulézan, 1 chemin de Lens - 30350 MOULÉZAN, et de Fons-Outre-Gardon, 8 place Alphonse Daudet - 30730 FONS-OUTRE-GARDON pour être tenues à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de MOULEZAN: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, et de la mairie de FONS-OUTRE-GARDON: du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 16h à 18h30.

L'intégralité du dossier mis à l'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public, aux adresses, jours et heures mentionnés ci-dessus, durant toute la durée de l'enquête.

Le dossier pourra être consulté sur les sites internet des services de l'État:
<https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-Classeses-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Classement-des-ICPE-par-communes-regimes-autorisation-et-enregistrement/Moulezan/OMYA-France>, ainsi que sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/carriere-moulezan>, du lundi 13 mai 2024 à 9h00 au jeudi 13 juin 2024 à 12h00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées en mairie de Moulézan et de Fons, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Moulézan - 1 chemin de Lens - 30350 MOULÉZAN (à l'attention de M. Alain ORIOL, commissaire enquêteur- Carrière SAS OMYA France), siège de l'enquête, seront annexées au-dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/carriere-moulezan>, ou par mail à l'adresse électronique suivante : carriere-moulezan@registredemat.fr, **du lundi 13 mai 2024 à 9h00 au jeudi 13 juin 2024 à 12h00**.

Un accès gratuit aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique au bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, du lundi au vendredi, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, (uniquement sur rendez-vous pris à l'adresse mail suivante: pref-environnement@gard.gouv.fr ou, à défaut par téléphone au 04 66 36 43 04 ou 04 66 36 42 80)

Monsieur Alain ORIOL, ingénieur hydraulique AEP et assainissement, retraité, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra personnellement les intéressés:

- en mairie de Moulézan - siège de l'enquête :

- lundi 13 mai 2024	de 9h00 à 12h00
- mercredi 22 mai 2024	de 9h00 à 12h00
- jeudi 13 juin 2024	de 9h00 à 12h00

- en mairie de Fons-Outre-Gardon:

- mercredi 5 juin 2024	de 16h00 à 18h30
------------------------	------------------

Le présent avis sera affiché en mairies de Moulézan, Mauressargues, Montignargues, Fons-Outre-Gardon, Crespian, Montagnac, Saint-Génies-de-Malgoires, Saint-Bauzély, Saint-Mamert-du-Gard, Montmirat. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de la réglementation générale et de l'environnement de la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Moulézan, de Fons-Outre-Gardon et à la préfecture du Gard - bureau de la réglementation générale et de l'environnement, ainsi que sur les sites internet des services de l'État : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>, www.gard.gouv.fr, du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, s'il existe.

Les observations du public sont consultables sur les registres mis à disposition, et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.